

REGLEMENT SPORT CO DISTRICT

2024/2025

1 - ORGANISATION DU CALENDRIER :

- Début du championnat : semaine du 4 novembre 2024.

TOUTES LES MODIFICATIONS DE RENCONTRES DEVRONT :

Être négociées entre responsables d'équipes et avec l'accord de la LBSU ;

Être notifiées sur le formulaire en ligne disponible sur le site de la ligue de Bretagne du Sport U, rubrique « District Rennes » ou par mail à servicecivique2rennes@sport-u.com

Au moins 3 jours à l'avance

TOUS LES CALENDRIERS, RESULTATS ET INFORMATIONS SUR :

<http://www.sport-u-bretagne.com>

➤ *Rubrique « district Rennes »*

2 - ENGAGEMENT EQUIPES

L'engagement d'une équipe suppose un minimum de joueurs :

RUGBY: 12 - BASKET: 7 - VOLLEY: 5 - FOOT: 12 - HAND: 8

S'ENGAGER DANS UN CHAMPIONNAT C'EST Y PARTICIPER JUSQU'AU BOUT

3 - BAREME DES SANCTIONS

- Résultat non communiqué : match perdu pour les 2 équipes avec 0 point.
- Non-retour de la feuille de match : match perdu par forfait de l'équipe vainqueur ou mentionnée en premier sur le calendrier (si résultat non communiqué).
- Absence de N° de licence sur feuille de match ou N° erroné : match perdu pour l'équipe concernée avec 0 Point.
- Report non annoncé à la LBSU : match perdu pour les deux équipes concernées.
- Deux matchs perdus par forfait entraînent l'exclusion de la compétition pour la saison en cours.

4 – TERRAINS

Le nombre de terrains mis à la disposition de la ligue étant très insuffisant, toute A.S doit dans son intérêt, faire un effort pour disposer de terrains. A cet effet nous insistons auprès de toutes les A.S pour qu'elles entreprennent, dans les meilleurs délais, auprès du SIUAPS, des Clubs, de la Ville de Rennes, etc. les démarches nécessaires afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser les installations susceptibles d'être mises à leur disposition.

✓ **MENTIONNER LES INSTALLATIONS QUI VOUS SONT CONCEDEES LORS DE L'INSCRIPTION EN LIGNE DE VOS EQUIPES.**

5 - RAPPELS

- En aucun cas l'absence d'un arbitre officiel désigné ne peut entraîner l'annulation d'une rencontre. La ligue ne désignera des arbitres que pour la finale du championnat de Bretagne
- **L'arbitrage incombe à l'équipe citée en premier.**
- L'heure portée sur le calendrier est celle du début de la rencontre - Respectez ces horaires.

- Toute équipe absente ou dans l'impossibilité numérique de jouer, un ¼ d'heure après l'heure officielle du coup d'envoi **est déclarée battue par forfait.** En effet, il est impossible d'admettre un retard qui engendre automatiquement l'arrêt d'un match en fin de soirée pour cause de match à suivre ou de fermeture des installations.

6 - TERRAINS IMPRATICABLES

L'arbitre et la ligue, après consultation des services compétents, sont seuls juges pour éventuellement déclarer le terrain impraticable. La ligue programmera le report.

7 - FEUILLES DE MATCHS ET RESULTATS

La feuille dûment remplie doit être postée, déposée ou communiquée (formulaire en ligne) à la ligue dans les 24 heures :

- Par l'équipe vainqueur
- Ou en cas de match nul, par l'équipe nommée 1ère sur le calendrier.

✓ *Les résultats ne seront entérinés qu'à réception de la feuille de match.*

↳ RESULTAT DU DERNIER MATCH DU CALENDRIER

Il devra IMPERATIVEMENT être téléphoné le soir même ou le lendemain matin avant 10 heures. Dans le cas contraire les 2 équipes concernées par un défaut de résultat seront déclarées **FORFAIT**.

8 - VOL - DEGRADATIONS

La ligue décline toute responsabilité en cas de vols et incidents de toute nature, survenus dans les vestiaires, gymnases et sur les terrains.

Les joueurs ou leurs supporters responsables de dégradations dans les installations sportives seront sanctionnés administrativement et financièrement comme prévu dans la « Charte de bonne pratique et de bonne conduite ».

9 – FORFAITS

Deux forfaits entraînent le FORFAIT général. Ce forfait (GNP) entraîne lui-même l'exclusion de la compétition pour la saison en cours.

10- JOUEURS « BRULES »

⇒ **Lorsqu'une AS engage plusieurs équipes dans un même sport-co.**

- Equipes dans la même division, interdiction de passer d'une équipe à l'autre : match perdu par pénalité.
- Equipes en divisions différentes (*district ou inter ligues*) : Interdiction de jouer en division inférieure si 2 matches joués dans la division supérieure.
- **VOLLEY 4X4** : Pour rester dans une logique « promotionnelle », les équipes devront respecter la règle de composition suivante : *Aucun joueur ayant été inscrit sur une feuille de match LNV et FFVB Nationale Sénior (N3-N2-Elite) pour la saison en cours.*

11 - REPORTS DE MATCHS

✓ **AUCUN match ne devra être joué, APRES la dernière date du calendrier.**

Si une rencontre n'est pas disputée dans ces conditions, les deux équipes seront déclarées « FORFAITS » et marqueront **0 point** au classement de la poule.

🔗 Règlement relatif aux reports de matchs

1. Lorsqu'une équipe désire un report de match :
2. Elle contacte son adversaire.
3. Trouve un accord avec l'équipe adverse (date, lieu et heure du report)
4. L'équipe à l'initiative du report informe la ligue en remplissant le formulaire de déclaration de report en ligne au 72 heures avant la date initiale du match.

L'équipe absente sur le terrain à la date du report est déclarée battue par forfait. Si le match ne peut avoir lieu pour des cas de force majeure (intempéries, grèves ...) c'est le calendrier initial qui fait foi. L'équipe demandeuse du report est déclarée battue par forfait.

ATTENTION : Les reports décidés par la ligue sont prioritaires.

12 – LICENCES

Les sigles “ en cours ” ou “licence déposée ” sont erronés et les compétiteurs seront considérés comme non licenciés.

- La licence FF SPORT U est multisports et valable jusqu’au 31 octobre de l’année suivante.
- La licence « dirigeant » est délivrée **gratuitement aux managers et entraîneurs des équipes** des associations sportives affiliées à la FF SPORT U. Elle est **obligatoire** pour suivre les étudiants en compétition. En faire la demande à la ligue.

13 - CONTROLE DE LICENCES

Les capitaines et/ou l’arbitre vérifient les licences et cartes d’étudiant. Les réserves seront inscrites **avant le début de la rencontre.** La ligue se réserve le droit de tout contrôle et de sanctionner en conséquence.

Une liste certifiée par l’AS présentant les noms, prénoms et numéros de licences ne pourra être validée qu’avec les cartes d’étudiant correspondantes.

14 – COMPOSITION D’EQUIPE

Etudiants appartenant à la même A .S.

Possibilité, **après accord du CR SPORT U,** de mixer les A.S. Ces équipes constituées d’étudiants « isolés » ou issus de trop petites AS ne pourront en aucun cas prétendre à qualification au championnat d’Académie.

15– ARBITRAGE

Chaque équipe devra prévoir un arbitre lors des rencontres tout au long du championnat.